

Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

EDPFM - Equipe de Droit Pénal et de sciences
Forensiques de Montpellier

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Rapport publié le 02/12/2025

Au nom du comité d'experts :

Bruno Py, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

Cette version du rapport est publique au titre du décret n° 2021-1537 du 29 novembre 2021. Des parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figurent pas dans cette version du rapport.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Bruno Py, PR, Université de Lorraine

Experts : Mme Caroline Lacroix, MCF HDR, Université d'Évry-Val-d'Essonne
(représentante CNU 01)
Mme Cécile Manaouil, PR, Université de Picardie Jules Verne

CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Pr. Jacques Mercier, VP Recherche, université de Montpellier

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Équipe de droit pénal et de sciences forensiques de Montpellier
- Acronyme : EDPFM
- Label et numéro : UR-212 UM
- Composition de l'équipe de direction : Professeur Marie-Christine Sordino (directeur, vice -Présidente de l'Université de Montpellier déléguée à l'éthique et à la déontologie)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'équipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier a débuté officiellement ses activités le 1er janvier 2022. Construite sur le principe de l'interdisciplinarité, elle permet le croisement des sciences sociales et de la biologie-santé, dans une structure de recherche aux axes scientifiques inédits et porteurs au regard de la politique de recherche de l'Université de Montpellier.

Le lien entre le droit pénal et les sciences forensiques est, en effet, naturel et apparaît comme une évidence. Le but du procès pénal consiste à dégager la manifestation de la vérité et les sciences forensiques sont utilisées et souvent déterminantes au cours de la procédure.

Venant de l'anglais *Forensic* qui signifie *légal*, celles-ci désignent l'ensemble des sciences utiles aux enquêteurs et à l'investigation dans le procès pénal, afin de servir la recherche de la preuve des infractions pénales et la découverte de leurs auteurs.

Les thématiques scientifiques de l'unité s'appuient sur trois axes :

- «*Justice pénale, politiques pénales de sécurité et défense et procédure pénale*» : les membres de l'unité s'intéressent à toutes les évolutions de la justice pénale, du procès pénal et des politiques pénales de sécurité et défense au XXIème siècle, quel que soit leur prisme d'analyse, juridique ou médical ;
- «*Responsabilité de l'entreprise et des décideurs privés et publics*» : les membres de l'unité s'intéressent à la responsabilité civile, pénale et disciplinaire des acteurs privés et publics qui exercent des fonctions impliquant du pouvoir ;
- «*Médecine légale, criminalistique et sciences forensiques*» : les membres de l'unité s'intéressent à toutes les sciences susceptibles de servir les procédures juridictionnelles

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

La Faculté de droit et science politique de l'Université de Montpellier (anciennement Université de Montpellier 1) a toujours compris une équipe de recherche spécialisée en droit pénal et sciences criminelles depuis sa création par le professeur Christine Lazerges en 1983. Cette équipe de recherche était une équipe d'accueil (EA ERPC, *Équipe de recherche sur la politique criminelle*), à tutelle universitaire unique, composée d'un effectif relativement stable au cours des années, à savoir 3 ou 4 enseignants-chercheurs, plus un personnel BIATS affecté à 100 %. Ces effectifs correspondent à la moyenne des effectifs des équipes de recherche spécialisées en droit pénal en France. Cette équipe de recherche a été dirigée successivement par les professeurs Christine Lazerges, Anne D'Hauteville et Didier Thomas. À la faveur d'un souhait de la Faculté de droit et science politique de recomposer les structures de recherche, les membres de l'équipe de droit pénal ont rejoint l'UMR 5815 *Dynamiques du droit* (tutelles Université de Montpellier et CNRS) en 2013.

En début d'année 2021, les tutelles UM et CNRS ont fait savoir que l'UMR 5815 *Dynamiques du droit* ne pourrait pas poursuivre dans son périmètre actuel et qu'elle devait cesser ses activités au 31 décembre 2021. Il est donc devenu nécessaire au groupe de pénalistes de se regrouper au sein d'une unité de recherche (UR) de l'Université de Montpellier, afin de pouvoir continuer à mener des recherches dans leur spécialité.

Les pénalistes travaillaient déjà avec deux médecins légistes (qui étaient rattachés à des unités extérieures à l'Université de Montpellier, à l'UMR 7268 ADES au sein de l'Université Aix-Marseille) et l'idée est venue de

concrétiser et pérenniser cette collaboration, en créant une nouvelle unité de recherche, n'ayant aucun équivalent au sein de la Faculté de Droit et Science politique de Montpellier et de l'Université de Montpellier.

Cette nouvelle unité de recherche est pensée pour être construite en interdisciplinarité autour des juristes pénalistes et des spécialistes en sciences forensiques (qui sont les sciences du procès).

La création de cette unité de recherche, l'équipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier (EDPFM), a été le fruit de concertations réalisées avec les Doyens des UFR Droit et Science politique et UFR Médecine et avec les instances de l'Université de Montpellier. Toutes ces instances ont reconnu la nécessité de créer une unité dédiée au droit pénal et aux sciences forensiques, ancrée en sciences sociales, mais ouverte à l'interdisciplinarité en direction de la biologie santé.

Sa création a été officiellement validée par les organes centraux de l'Université de Montpellier en janvier 2022, sous le numéro UR-212 UM.

LOCALISATION DE L'UNITÉ

Le groupe des pénalistes est installé au Bâtiment 2 de la Faculté de Droit et Science politique (rue Cardinal de Cabrières), au 4e étage.

Les médecins légistes dépendent de la Faculté de Médecine de Montpellier (enseignants-chercheurs à l'Université) et exercent dans le service de Médecine légale au CHU de Montpellier. Eric Baccino, professeur des Universités, praticien hospitalier, était chef du service de Médecine légale au CHU de Montpellier et Laurent Martrille, maître de conférences, praticien hospitalier, lui a succédé dans ces fonctions en février 2024. Leur secrétariat est également situé dans les mêmes locaux.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'essence même de cette unité de recherche repose sur une construction en interdisciplinarité entre les sciences sociales et la biologie santé autour du système judiciaire, ce qui en constitue l'originalité et la pertinence au regard de la politique de l'Université de Montpellier.

Elle est composée de sept EC dont quatre juristes (1PR, 1 PR émérite, 2 MCF dont un HDR) ; deux EC en médecine légale et droit de la santé (1 PUPH et 1 MCU PH) ; un MCF en sciences du médicament et des autres produits de santé.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	2
Maitres de conférences et assimilés	5
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	8
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	6
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	0
Doctorants	13
Sous-total personnels non permanents en activité	19
Total personnels	27

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPES SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U MONTPELLIER	7	0	1
Total personnels	7	0	1

AVIS GLOBAL

L'équipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier, EDPFM est une unité originale, innovante et dynamique qui n'a pas d'équivalent en France. Elle présente une activité de haut niveau de publication, y compris en langue anglaise, et de réalisation scientifique. Elle sait mobiliser des partenariats et des fonds sur des projets importants qui entrent dans les thématiques de droit pénal et des sciences forensiques. Depuis la création de l'unité en janvier 2022, elle a organisé un grand nombre de manifestations collectives et de manifestations scientifiques : neuf manifestations organisées par l'unité ont été publiées et neuf n'ont pas fait l'objet de publication. On notera 34 contributions dans des Actes de colloques publiés. Parmi les exemples de colloques animés, on citera celui sur les mutations du droit pénal et de la justice pénale ou celui sur la garde à vue, organisé le 16 mai 2024. L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité à Montpellier » (2022 et 2025), travail de recherche réalisée de manière empirique et théorique en partenariat avec la ville de Montpellier souhaitant affiner sa politique de sécurité, a constitué un des faits marquants dans la vie de l'unité ces dernières années. Ce dynamisme collectif et cette volonté de développer des ressources propres se manifestent également par des réponses aux appels d'offres de l'Université (projet relatif aux réflexions médicales, juridiques et éthiques sur les mutilations sexuelles féminines - obtenu fin 2023 pour un projet sur 18 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025 et projet de recherche « Vérités scientifiques et vérité judiciaire » de l'i-site MUSE, 2024-2025).

La singularité de l'équipe découle de sa composition rassemblant pénalistes et médecins légistes. Elle bénéficie d'un réel soutien de la tutelle et suscite un véritable attrait auprès des étudiants en Droit comme auprès de certains étudiants des filières santé (Médecine, pharmacie, odontologie), mais aussi des professionnels de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers du SDIS). Ainsi en témoigne la participation comme « chercheurs hébergés » (bénéficiant d'une convention avec l'Université de Montpellier) de trois avocats (docteurs en droit), un gendarme et un médecin PH. Les doctorants sont associés aux projets collectifs et sont même parfois à l'initiative de ces derniers. Ainsi, les doctorants ont organisé le premier colloque des doctorants de l'unité en avril 2024 avec le soutien du laboratoire (sur le macabre et les sciences forensiques.) D'une manière générale, le fonctionnement de l'unité se caractérise par son dynamisme, une ambiance collective favorisée par sa petite taille et elle bénéficie de la très forte implication de sa direction.

Quelques inquiétudes peuvent être soulevées, tenant d'une part à la vie de l'équipe qui pourrait sembler scindée en deux pôles disjoints et découlant d'autre part d'un faible nombre de manifestations communes des représentants des deux univers scientifiques. La bipolarité se manifeste par le fait que le conseil de laboratoire ne présente pas véritablement de vie effective. En outre, il est nécessaire d'accentuer ce travail en commun qui fait tout le sens d'une unité de recherche (UR). Les partenariats existent avec des entités de recherche ou le tissu économique et social environnant, mais les travaux communs entre spécialités de l'UR demeurent encore trop rares. On relève une thèse Cifre (partenariat avec une entreprise de cybersécurité en 2024).

Il est en outre nécessaire pour l'unité de développer ses réponses aux appels à projets. L'unité paraît mener ses activités de manière un peu isolée et est encouragée à renforcer ses liens avec d'autres unités de recherche de Montpellier ou d'ailleurs, y compris à l'étranger.

Enfin une interrogation se fait jour sur le remplacement des enseignants-chercheurs qui partiront à la retraite dans un délai proche et l'espoir d'accroissement des forces vives de l'unité.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'unité de recherche EDPFM, UR-212UM, n'existe que depuis le début du mois de janvier 2022. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un rapport précédent de l'HCÉRES.

Jusqu'à cette date :

- les juristes pénalistes étaient membres de l'UMR 5815 Dynamiques du droit (tutelles UM/CNRS). Cette UMR a cessé d'exister à la fin de l'année 2021 ;
- les médecins légistes étaient membres d'une unité de recherche, l'UMR 7268 ADES, à l'Université d'Aix-Marseille.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques, l'organisation et les ressources de l'unité

L'unité s'est fixé un premier objectif scientifique qui lui donne toute son originalité et est justifié par la diversité de ses membres : réaliser des recherches à l'intersection du droit pénal et des sciences forensiques. Il va de soi que certaines recherches réalisées se rattachent parfois exclusivement à l'un ou l'autre de ces domaines. L'unité gagnerait à développer les manifestations scientifiques (colloques ou publications) démontrant une recherche menée véritablement en contemplation des deux disciplines. L'unité a également mis en place des axes de recherche qui, pour certains d'entre eux, se prêtent parfaitement à la recherche interdisciplinaire. L'unité complète les ressources provenant de la dotation récurrente par des ressources propres : réponses à appel à projets de l'Université de Montpellier et conventions ponctuelles avec, par exemple, la ville de Montpellier. L'unité bénéficie aussi d'un environnement porteur au sein de l'Université de Montpellier, cependant les coopérations et synergies au sein de cette dernière pourraient sans doute être plus importantes.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

3/ L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

4/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1 - Équipe incontestablement originale et audacieuse par son objet : le lien droit pénal – sciences forensiques (sans équivalent au niveau national).

La principale caractéristique de cette unité est l'originalité du projet consistant à réunir des domaines académiques qui sont d'ordinaire rattachés à des pôles scientifiques très nettement séparés : le droit et la médecine. Les fondateurs se sont donné des objectifs ambitieux et en quatre ans, il peut être acté que le pari

est réussi. L'EDPFM réunit des juristes et des médecins, ainsi que quelques autres chercheurs, dans une jeune et belle structure de recherche qui n'a pas d'équivalent en France.

L'équipe est attractive et suscite des vocations parmi les étudiants et des envies de participer à la vie collective

2 - Équipe dynamique dont les experts ont perçu l'énergie scientifique créatrice. Le fonctionnement de l'unité est réactif, efficace et porté par le très fort investissement de sa directrice.

Au-delà de l'impulsion des fondateurs, il apparaît nettement que les liens scientifiques et humains se développent. De jeunes pousses émergent, les tuteurs jouent leur rôle et les premiers fruits de cette création sont prometteurs. Enfin, l'unité joue pleinement son rôle en rendant possible la réalisation des initiatives de chacun de ses membres.

L'équipe produit des recherches ; l'équipe a un bon niveau de publication ; l'équipe est animée et montre un dynamisme collectif méritoire. L'unité répond aux appels d'offres de l'Université : projet *relatif aux réflexions médicales, juridiques et éthiques sur les mutilations sexuelles féminines* (financement obtenu fin 2023 pour un projet sur 18 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025) et projet de recherche « Vérités scientifiques et vérité judiciaire » avec l'appui de médecins légistes, psychiatres, neuropsychiatres et chimistes qui a rapporté 25000 à l'unité (AAP i-site MUSE, 2024-2025).

L'équipe bénéficie d'un environnement institutionnel favorable qui a accompagné sa création. L'unité s'inscrit dans les axes de L'université. La dotation annuelle est modeste (10 K€), mais proportionnée à la taille de cette «jeune» équipe. Par ailleurs, des réponses à AAP de l'Université de Montpellier (*v. supra*) de même que des conventions ponctuelles comme celles qui ont été signées avec la ville de Montpellier (2500 €), permettent de dégager quelques ressources propres complémentaires.

Le soutien d'un personnel BIATS à plein temps est souligné par tous comme déterminant. L'implication de cette responsable administrativo-technique contribue indéniablement à faciliter l'organisation de réunions de cohésion, mais aussi et surtout à aider à la préparation de journées d'études et de colloques.

3 - Bien que située sur deux sites facilement accessibles en transport en commun sur la ville de Montpellier, l'équipe a trouvé les moyens de réunir très régulièrement les enseignants-chercheurs, ce qui est facilité par une proximité géographique locale.

Il existe au sein de l'Université de Montpellier un service d'appui (fonction support) aux candidatures d'appel à projets avec un ingénieur d'étude pour l'ensemble des sciences sociales dont peut bénéficier l'unité.

Les doctorants peuvent accéder à une salle contenant des ouvrages spécialisés, en regrettant toutefois que cette salle soit à titre principal une salle de cours pour les Masters. Dans un monde idéal, ils souhaiteraient disposer d'une salle dédiée aux doctorants.

4 - Sur les règles et les pratiques, on ne relève aucune information particulière sur ce sujet compte tenu de la taille modeste de l'équipe et du caractère récent de sa création. Tout au plus peut-on souligner que les doctorants expriment une écoute très positive de leurs demandes et/ou suggestions. Ils sont reconnaissants de l'aide et de l'encadrement scientifique qui leur sont accordés.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1 - Les actions communes et les réponses aux appels d'offres demeurent encore limitées. L'originalité de l'équipe (droit pénal/sciences forensiques) devrait lui permettre de se saisir des programmes doctoraux financés par l'Université de Montpellier (thèse miroir et/ou thèse Nexus).

2 - L'EDPFM présente des risques de vulnérabilité au regard des ressources humaines.

3 - Les membres actifs de l'unité mériteraient de bénéficier de promotion par des postes de PR ou de PU-PH.

DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

L'unité a une production scientifique importante et de qualité qui se manifeste surtout par des publications individuelles plus que par des projets de recherche collectifs. Sur ses thématiques de recherche, les membres de l'unité savent développer des projets traitant de sujets très pointus. L'unité est connue à travers plusieurs de ses membres dont le rayonnement national, voire international, est manifeste.

1/ L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

2/ Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

3/ L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

4/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1 - L'équipe a une envergure et une reconnaissance évidente dans le domaine des sciences forensiques. La bonne réputation de la médecine légale montpelliéraise est internationale.

Sur le plan des publications juridiques, les membres de l'équipe sont publiants et actifs, reconnus dans la communauté nationale.

2 - L'unité présente au cours de la période évaluée (2022-2024) un important bilan de publications (qui associe également les doctorants) et publiées dans des revues juridiques et médicales significatives et dans des ouvrages collectifs connus et largement diffusés. Les thématiques sont variées et riches (du droit pénal technique, à la médecine légale jusqu'à la bioéthique). Le dynamisme de l'unité se manifeste également par l'organisation de nombreux colloques ou journées d'étude dont certains ont une visibilité nationale marquée.

Les membres de l'unité ont eu une production scientifique importante depuis sa création en 2022 (voir Annexe 1 Détail de la production scientifique depuis la création de l'unité) :

onze ouvrages et directions d'ouvrages (dont 2 publications de thèses),

24 chapitres d'ouvrages en français et un en anglais,

25 articles dans des revues à comité de lecture en français, 33 en anglais

44 notes de jurisprudence dans des revues à comité de lecture,

quatorze fascicules (plusieurs apparaissent avec des dates antérieures à la période évaluée)

2 préfaces d'ouvrages,

34 contributions dans des Actes de colloques publiés,

vingt contributions dans des manifestations scientifiques non publiées dans des colloques français et deux dans des colloques internationaux.

Ils ont organisé neuf manifestations scientifiques publiées et neuf non publiées. Parmi les exemples de colloques, on notera celui sur les mutations du droit pénal et de la justice pénale, celui sur la garde à vue, organisé le 16 mai 2024 ou encore le colloque «La médecine légale (peut-elle être) humanitaire ?» (réflexions internationales sur la médecine légale humanitaire). Par ailleurs, l'enquête de victimisation 2022 en partenariat avec la ville de Montpellier, renouvelée en 2025, a constitué un des faits marquants dans la vie de l'unité ces dernières années.

L'équipe de médecine légale de Montpellier participe activement aux réunions de la société française de médecine légale et expertises médicales (SFMLEM) et au Congrès international francophone de Médecine légale. (Tours, 27 au 30 juin 2023 et Grenoble en juin 2025). Ils interviennent également à l'international (75th meeting of the American Association of Forensic Sciences. Orlando (USA) : 13-18 février 2023).

Les publications ont lieu le plus souvent dans des revues et auprès d'éditeurs de portée nationale et les plus significatifs, en droit pénal (Mare et Martin, LexisNexis, Dalloz, Lextenso, Bulletin Joly, notamment) et en médecine légale (La Revue de Médecine légale devenue Archives of legal medicine en 202 Elsevier-Masson, à l'international, notamment). Certaines publications ont lieu aux éditions de la faculté de Droit et science politique de l'Université de Montpellier. À titre d'exemples on peut citer la trilogie des colloques, sur un thème original et inédit, consacrés aux excentricités du droit pénal (2023 publié en 2024 aux éditions Mare et Martin, 2024 en cours de publication aux éditions Mare et Martin et 2025), le colloque consacré à la médecine légale humanitaire «La médecine légale (peut-elle) être humanitaire ?» en décembre 2022, le cycle de conférences «Les Experts by Montpellier».

Des ouvrages publiés par des membres de l'unité sont des références de la discipline, notamment sur les expertises médicales et la médecine légale du vivant. Parmi ceux-ci, peut être mentionné «Médecine de la Violence pour Le Praticien» (Elsevier Health Sciences, 2024). Des participations à des ouvrages essentiels dans le même domaine sont à mettre à l'actif de certains membres de l'EDPFM, comme c'est le cas pour le Traité de médecine légale et criminalistique (3e éd., De Boeck, 2022).

Les membres de l'équipe ont mené des projets de recherche à dimension juridique et sociétale fortes, en prise avec les acteurs socioéconomiques concernés par leurs recherches : forces de l'ordre (police, gendarmerie et défense), Cour d'appel de Montpellier, Barreau de Montpellier, Ville de Montpellier, CHU de Montpellier. On peut citer l'Enquête de victimisation « Cadre de vie et sécurité à Montpellier » en 2022 qui a été renouvelée en 2025.

3 - La production scientifique sous forme de publications est à compléter par toutes les activités habituelles des enseignants-chercheurs : évaluations de projets de recherche et d'unités de recherche, directions de thèse, participation à des jurys de soutenances de thèses et d'HDR, à des comités de sélection, participation à des jurys de prix nationaux, membres de comités éditoriaux et scientifiques, pair-reviewing, membres du CNU (voir détail Annexe 1).

La création de la collection « Annales de l'Équipe de Droit Pénal et Sciences forensiques de Montpellier » (publication aux PUM d'actes de colloques, contributions autour d'un thème fédérateur, Varias) permet à l'ensemble des membres de l'unité qui le souhaitent de s'associer autour de projets scientifiques construits grâce à un croisement de regards contribue au développement de l'interdisciplinarité (3 volumes publiés).

Les doctorants sont bien accompagnés, et notamment incités à la réalisation de journées d'étude.

L'équipe s'est appuyée sur la fédération d'un groupe d'étudiants issus des Masters 1 et 2 en Droit pénal et pratiques pénales supervisés par un doctorant pour réaliser l'enquête de victimisation « Cadre de vie et sécurité à Montpellier » (2022 et 2025).

4 - Aucune information particulière ne permet de douter du respect des principes relatifs au respect des principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte évoqués. L'EDPFM dispose d'une bibliothèque HAL.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1 - Les activités montrent insuffisamment le caractère interdisciplinaire de l'unité en privilégiant les publications monodisciplinaires.

2 - Dans le registre des publications, on peut souligner que le nombre de thèses publiées reste faible (2 thèses publiées dont l'une aux PUAM en 2023.).

DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Équipe jeune et néanmoins déjà opérationnelle sur le plan des relations avec le monde professionnel, les praticiens et les institutions (Barreau, Palais, Municipalités, forces de l'ordre, etc.), l'unité a développé une recherche partenariale importante qui lui permet non seulement d'obtenir des ressources significatives, mais aussi d'interagir sur son environnement social et économique.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

2/ L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1 - L'interaction de l'unité avec son environnement non académique qu'il soit social ou économique est un point fort de l'unité. Les membres ont mené des projets de recherche à dimension juridique et sociétale fortes, en prise avec les acteurs socioéconomiques concernés par leurs recherches : forces de l'ordre (police, gendarmerie et défense), Cour d'appel de Montpellier, Barreau de Montpellier, Ville de Montpellier, CHU de Montpellier. L'unité a donc développé des projets en partenariat avec le tissu économique régional ou national

ce qui lui fournit des ressources supplémentaires importantes et l'amène à développer des projets de recherche en prise directe avec des enjeux sociétaux ou économiques.

2 - On peut citer l'Enquête de victimisation « Cadre de vie et sécurité à Montpellier » en 2022 qui a été renouvelée en 2025. La première convention signée avec la ville de Montpellier sur la question de la victimisation dans l'agglomération a été couronnée de succès puisque la municipalité a renouvelé sa confiance à l'EDPSFM en 2025. Le comité a été en mesure de constater la richesse et la pérennité de ce partenariat lors de l'entretien avec le directeur de cabinet du maire de Montpellier. Des membres de l'unité organisent régulièrement des après-midis de formation continue, ouvertes gratuitement en visio à l'ensemble des médecins légistes et aux internes de toute la France qui sont très appréciées. Il s'agit de colloques organisés dans le cadre de l'Association de Médecine légale et Toxicologie Clinique de Montpellier (AMLTCM).

3 - La manifestation scientifique grand public, « les experts à Montpellier » (cycle de conférences collectives consacré à des thématiques croisées autour des sciences forensiques) a eu un très grand succès souligné par les médias locaux et les tutelles. L'expérience sera probablement réitérée sous la forme de conférences, mais aussi de présence sur les réseaux sociaux.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

1 - L'unité doit être encouragée à candidater aux appels d'offres portant sur des projets collectifs de recherche.

2 - Le développement des conventions Cifre pourrait être un objectif. L'originalité de l'équipe (droit pénal/sciences forensiques) devrait lui permettre de se saisir des programmes doctoraux financés par l'Université de Montpellier (thèse miroir et/ou thèse Nexus).

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Un nouveau directeur sera élu, au cours de l'Assemblée générale de 2026, en vertu des éléments du Règlement intérieur, pour le contrat qui débutera en 2027.

- **Production scientifique**

+Pour le prochain contrat, il est envisagé de poursuivre le mouvement de production scientifique à un haut niveau, de le stabiliser, voire, dans la mesure du possible, de l'amplifier, à la fois pour les titulaires, mais aussi pour les doctorants.

L'objectif est donc de maintenir les publications à un niveau élevé, dans tous les domaines : articles en français, en anglais et, plus généralement, en langue étrangère, articles individuels et collectifs, direction d'ouvrages, ouvrages, chapitres d'ouvrages, organisations de colloques et de conférences, contributions à des colloques, commentaires de décisions.

+Une incitation est également opérée afin que les notices des productions scientifiques soient déposées directement par les auteurs sur une archive ouverte (HAL), afin de répondre à l'impératif de la science ouverte et d'accroître le rayonnement de l'unité. Les membres de l'unité ont commencé ce travail. L'objectif à atteindre serait que toutes les notices des productions scientifiques ou une très grande partie d'entre elles soient ainsi déposées sur HAL lors du prochain contrat.

+Pour le prochain contrat, la politique vise à inciter les membres de l'unité à continuer de déposer des dossiers de candidature aux appels à projets internes, régionaux, nationaux et internationaux, de manière régulière. Ses membres ont déjà obtenu des financements afin de soutenir des projets et cette politique consistera à maintenir ce flux de demandes, voire à l'augmenter (IERDJ, i-site MUSE, Université de Montpellier, PEI, Région Occitanie).

- **Création d'un nouvel axe scientifique « Éthique du vivant et du mort » en 2025**

L'unité a accueilli une MCF HDR en section 86 du CNU, depuis décembre 2024. Présidente du Comité de protection des personnes Sud-Med IV, Montpellier, membre de la délégation du MedEthicsEU et membre suppléant du Comité scientifique et éthique de l'entrepôt des données de santé du CHU de Montpellier, elle va piloter un nouvel axe scientifique consacré à l'éthique du vivant et du mort, en coordination avec d'autres membres de l'EDPFM ainsi que la directrice de celle-ci en sa qualité de Vice-Présidente de l'Université déléguée à l'éthique et la déontologie.

- **Organisation de manifestations scientifiques**

Les membres de l'unité continueront à organiser des manifestations scientifiques prenant place dans tous les axes scientifiques de l'unité.

À titre d'exemples :

- Colloque portant sur le projet financé par le PEI 2023, « Mutilations sexuelles féminines au 21ème siècle : réflexions médicales, juridiques et éthiques » 28 mars 2025.
- Colloque des doctorants de l'unité : 3 avril 2025, « Particularités physiques et sciences forensiques ».
- Fin de la triologie des colloques portant sur les excentricités du droit pénal : 11 avril 2025.
- Colloque de l'AMLCM, « Les agressions sexuelles », 22 mai 2025.
- Conférence des Experts by Montpellier, « Éthique/Recherche : avec ou contre ? », 28 novembre 2025.
- Conférence de Vincent Vigneau, Président de la Chambre commerciale de la Cour de cassation, décembre 2025.
- Conférence autour de Jean Carbonnier, printemps 2026.
- Colloque 4e Journée en hommage à Frédéric Stasiak, « Actualités du droit pénal des affaires », printemps 2026.

- Interactions avec des partenaires universitaires

L'unité développe des relations avec des unités de recherche issues d'autres Universités (Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux Paris-Saclay, notamment), autour des formations et de la recherche (colloques/conférences). Des discussions sont en cours avec un PR de l'Université de Nîmes, qui est généticien, toxicologue, Président de la Fédération francophone des Écoles de l'ADN et Conseiller Expert IRCGN, afin d'examiner la perspective de nouvelles collaborations en termes de recherche et de formation pour les années prochaines.

- Diffusion de la culture scientifique

Les membres de l'unité continueront à être en prise avec le monde extra-universitaire, en diffusant la culture scientifique chaque fois que cela est possible.

Ainsi, seront toujours préconisées les recommandations visant à intervenir auprès de l'UTT pour les doctorants, les participations à des jurys de concours d'éloquence et de plaidoirie, au sein de l'Université de Montpellier et à l'extérieur, la participation à des débats sociétaux (par exemple participation de l'un des membres de l'unité à *Instant Philo*, débat sur « Neurosciences et justice, quelles relations ? », Co-Sciences, en partenariat avec la Métropole de Montpellier, Montpellier, 5 mars 2025).

Points forts et possibilités liées au contexte

L'EDPFM n'a pas d'équivalent dans le paysage universitaire. L'unité de recherche a été créée au début de l'année 2022. Elle procède d'une volonté, de l'Université et des Facultés de Droit et Science politique et de Médecine, ainsi que de ses membres, de fédérer les forces des juristes pénalistes autour du droit pénal et de la justice pénale, aux sciences du procès, les sciences forensiques.

Cette unité s'inscrit parfaitement dans l'écosystème de recherche et de formation de sa tutelle, l'Université de Montpellier. Elle est la seule à s'inscrire dans le type de recherche développé, au niveau de l'Université de Montpellier, au niveau régional. Au plan national, l'unité est originale, en comparaison avec les autres unités spécialistes du droit pénal.

Points faibles et risques liés au contexte

Il existe plusieurs risques liés d'une part à la structuration même de cette unité, au caractère chronophage des très nombreuses responsabilités pédagogiques et au volume des effectifs qui doit absolument être renforcé pour garantir la pérennité de cette structure originale de recherche.

Le nombre d'heures de cours est très important dans diverses formations dont plusieurs diplômes d'université (DU).

Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

L'UR EDPFM est un projet original qui doit être soutenu et renforcé pour prolonger une trajectoire positive qui peut produire sans aucun doute des résultats académiques encore plus précieux.

L'UR doit veiller à conserver le projet scientifique interdisciplinaire commun comme élément structurant de son activité. C'est un défi se trouvant majoré par les deux principales « spécialités » présentes en son sein. Le comité recommande une meilleure organisation des choix scientifiques par les responsables d'axes au sein du Conseil de laboratoire, gage du maintien de cette cohérence. Une politique structurée de réponse aux appels d'offres serait également une garantie ainsi qu'une sensibilisation et une préparation plus systématique des candidats aux différents concours. Il est également recommandé que soit menée une politique active d'intégration des membres au sein des autres unités de l'Université de Montpellier (UFR Droit, économie, Sciences, Lettres, Médecine, Pharmacie, Biologie, etc.) afin de favoriser des activités de recherche en coopération.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Le comité recommande que l'animation de la vie de l'unité se donne pour but de rapprocher encore les juristes et les médecins.

L'unité est encouragée à poursuivre et renforcer l'attractivité pour séduire scientifiquement encore plus d'étudiants et de collègues.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

L'unité est encouragée à poursuivre sa politique de recherche collective et pluridisciplinaire sur des thématiques innovantes et pointues. Le développement de partenariats internationaux doit être encouragé pour accroître la valorisation de ces activités.

Une association plus systématique des doctorants aux travaux de recherche collectifs est recommandée ainsi qu'un encouragement à la publication de leur thèse.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

L'unité est encouragée à poursuivre sa politique de recherche et d'enquête de terrain en lien avec la pratique et le concret grâce à ses nombreux partenariats avec les forces de sécurité (police et gendarmerie), le monde judiciaire (avocats, magistrats, personnels de l'administration pénitentiaire) et les associations de victimes.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 03 octobre 2025 à 09h00

Fin : 03 octobre 2025 à 18h00

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec la personne référente de l'unité pour l'organisation des entretiens en visioconférence

8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller scientifique

9 h 00 – 9 h 05 Temps de connexion

9 h 05 – 9 h 35 1^{ère} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec la direction de l'unité :

Cette réunion est relative à la vie collective de l'unité, à tous les éléments relatifs à son organisation : budget, locaux, relations avec la tutelle...mais aucune discussion sur la production scientifique de l'unité.

Seront présents :

Marie-Christine SORDINO, Directrice de l'unité.

9 h 35 – 9 h 40 Temps de connexion

9 h 40 – 10 h 25

2^{ème} Séquence – 45 minutes

Entretien à huis clos avec le représentant de la tutelle

Sera présent :

Jacques MERCIER, VP Recherche

10 h 25 – 10 h 35 Pause

10 h 35 – 10 h 40

Temps de connexion

10 h 40 – 11 h 40

3^{ème} Séquence – Réunion plénière - 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses

Ensemble des membres de l'unité, y compris les professeurs émérites, les chercheurs associés, les doctorants, les personnels d'appui à la recherche.

Cette session a fondamentalement pour but de permettre de répondre aux questions du comité sur le bilan de l'unité, sa trajectoire, les faits marquants de la période d'évaluation et de permettre aux experts de discuter avec les membres présents. Un exposé liminaire du bilan, de la trajectoire et des faits marquants par la direction de l'unité (15 mn maximum) est possible (pourra être fait à l'aide d'un PowerPoint, consacré essentiellement aux éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation

dont le comité a déjà pris connaissance). Cet exposé sera suivi d'un jeu de questions/réponses (45 mn).
Une courte vidéo présentant les locaux peut être projetée.

11 h 40 – 12 h Huis-clos comité/CS

12 h – 13 h 30 - Pause déjeuner

13 h 30 – 14 h 4^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14 h – 14 h 05 Temps de connexion

14 h 05 – 14 h 35 5^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les doctorants et les postdoctorants.
Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants (suivant leur nombre)

Représentant des doctorants :

**Pauline HERRARD
Céline SABOURIN**

14 h 35 – 14 h 40 Temps de connexion

14 h 40 – 15 h 6^{ème} Séquence – 20 mn

Entretien avec M. François Villette, directeur de cabinet du maire de Montpellier

15 h – 15 h 15 Pause et huis-clos comité/CS

15 h 15 – 15 h 45 7^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis clos avec la direction

15 h 45 – 17 h Entretien à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

14 h – 14 h 05 **Temps de connexion**

14 h 05 – 14 h 35 **5^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien à huis clos avec les doctorants et les postdoctorants.

Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants (suivant leur nombre)

Représentant des doctorants :

Pauline HERRARD
Céline SABOURIN

14 h 35 – 14 h 40 **Temps de connexion**

14 h 40 – 15 h **6^{ème} Séquence – 20 mn**

Entretien avec M. François Villette, directeur de cabinet du maire de Montpellier

15 h – 15 h 15 **Pause et huis-clos comité/CS**

15 h 15 – 15 h 45 **7^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien final à huis clos avec la direction

15 h 45 – 17 h Entretien à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

MONTPELLIER
Le 10 novembre 2025

Monsieur Arnaud TOURIN
Directeur du Département d'évaluation de la recherche
HCERES
19 rue Poissonnière | 75002 PARIS

DRED
SERVICE DE LA COORDINATION DES STRUCTURES
ET DES MOYENS DE LA RECHERCHE
JOANNA BOULON-BERTRAND
+33 (0)4 67 14 31 07
dred-srech@umontpellier.fr
163 rue Auguste Broussonnet
34 090 Montpellier
WWW.UMONTPELLIER.FR

OBJET : Rapport d'évaluation - DER-PUR270025611 - EDPFM - Equipe de Droit Pénal et de sciences Forensiques de Montpellier

Monsieur le Directeur,

Je tiens à remercier le comité de visite HCERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant l'unité de recherche EDPFM - Equipe de Droit Pénal et de sciences Forensiques de Montpellier dirigée par Madame Marie-Christine SORDINO.

La directrice de l'unité et moi-même avons pris connaissance des recommandations formulées par le comité de visite.

Nous n'avons pas d'observations de portée générale à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Jacques MERCIER

Vice-président
Charge de la recherche

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

